

A PROPOS DU PROJET D'ETABLISSEMENT D'UN SERVICE DE COLIS POSTAUX

La semaine passée, il a été question au parlement d'Ottawa de l'établissement d'un service de colis postaux. On s'est mis en quête de ce qui avait été fait dans ce sens aux Etats-Unis et l'on en est arrivé à la conclusion que ce système s'imposait ici, bien qu'il fut hérissé de difficultés. Ce dont on a oublié de parler c'est de la somme formidable que les dirigeants du gouvernement américain ont dû puiser à même le Trésor pour faire face aux dépenses nécessitées par une telle organisation et au déficit qu'elle laissait dans la caisse postale. Ce qui revient à dire que si d'un côté on a pris comme prétexte de cette transformation l'intérêt public on s'est empressé tout en ayant l'air de faire une grandissime faveur à ce bon public de puiser à même ses deniers pour combler le trou creusé par le système nouveau. En somme, c'est un semblant de satisfaction, c'est une apparence de concession, mais en fin de compte le public est Gros Jean comme devant, puisque ce qu'il reçoit d'une main il est obligé de le rétrocéder de l'autre. Il est vrai qu'en passant sur cette petite particularité insignifiante en vérité, on parviendra bien à faire croire au public qu'il a tout à y gagner et le public marchera, sauf cependant une certaine classe qui mérite bien qu'on prenne en considération ses protestations, nous voulons parler des marchands détaillants.

Il est juste de remarquer que M. Pelletier, le Ministre des Postes actuel, en envisageant la question, s'est arrêté à cette considération et a fait état de cette plainte des détaillants ajoutant que l'amélioration projetée du service postal ne devait en aucune manière nuire à un commerce légitime.

C'est donc que cette innovation porterait préjudice à cette grande classe que forment les détaillants.

Il est bien certain que le jour où les colis postaux seront d'un prix insignifiant, les grands magasins qui accaparent le commerce des petits commerçants individuels vont trouver dans ce taux réduit un moyen inspiré de faire mousser l'avantage qu'il y a pour le consommateur à s'adresser à eux pour faire les achats de toute nature, le coût du transport de la marchandise qui était autrefois un obstacle à ces opérations n'existant plus. Il ne fait aucun doute que si un tel système est adopté, les grands magasins vont multiplier leurs catalogues, mentionnant très probablement que pour un achat de tel montant, le franco de port sera accordé. Et le marchand local qui se dépense pour satisfaire ses clients verra une partie de sa pratique abandonner son magasin pour répondre aux sollicitations répétées et d'apparence avantageuse faites continuellement par les catalogues aux illustrations prometteuses et aux prix toujours extraordinaires.

Au demeurant, c'est le public qui pâtira de cet état de choses pour deux raisons: la première, c'est que pour appliquer cette mesure il faudra de très gros crédits que le public devra fournir, car qui donc fournit l'argent dont nos gouvernants font largesse, sinon le public? En second lieu, ce système favorisera l'industrie fructueuse de ces magasins à rayons multiples qui publient des brochures luxueusement enluminées et illustrées où l'on voit à chaque page l'annonce d'occasions extraordinaires, mais qui n'ont d'extraordinaires que le nom, la réalité étant toute autre et les marchandises ainsi proposées ne valant pas de loin celles qu'on peut se procurer à prix égal chez son marchand local. Mais, l'attraction de ces vignettes couchées sur beau papier glacé gagne même les gens avisés qui s'y laissent prendre, et qui mécontents de leur achat se garderont bien de l'avouer pour ne pas avoir l'air d'avoir été joués.

L'établissement d'un service de colis-postaux ne peut manquer de favoriser le régime du bluff et de la publicité déloyale et ce, au détriment de l'honnête commerçant qui s'efforce dans son rayon de fournir à ses clients le meilleur service qui soit.

D'autre part, un tel procédé engagerait le producteur à proposer ses articles directement au consommateur, les frais d'envoi étant devenus minimes. Le fermier vendrait sa volaille, ses oeufs, son beurre directement, en se passant de l'intermédiaire et le public croirait y gagner, se procurant ces produits de premières mains.

Il faut avoir un raisonnement bien superficiel pour admettre cela.

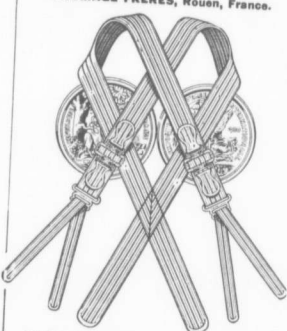
Tant qu'il y aura des détaillants pour régler les prix du marché et les maintenir à un taux normal, on ne peut craindre les rix exagérées et abusifs qu'on arriverait à supporter fatalement si les producteurs étaient maîtres de la situation. Le détaillant tempère les appétits illimités du producteur, il est une sauvegarde des cours excessifs; vouloir le supprimer par quelle que mesure que ce soit ou entraver seulement son action, c'est se vouer à l'asservissement d'une certaine classe de la société et se préparer une ère de représailles dont la majorité aurait à souffrir.

Si l'on entre tant soit peu dans le vif de la question on découvre des aperçus qui donnent à réfléchir et dont un rapide coup d'oeil ne permet pas de déterminer la valeur. Mais si, en temps ordinaire, on ne prend pas la peine de s'arrêter aux faits ou possibilités que nous relatons ci-dessus, il nous semble qu'à la veille de prendre une décision aussi importante que celle de l'établissement d'un service de colis-postaux, les gouvernants qui vont assumer la responsabilité d'un tel acte, devraient étudier avec soin les effets probables de ce changement et prendre en considération la répercussion désastreuse qu'il peut avoir tant pour les détaillants que pour le public en général dans un avenir plus ou moins éloigné.

L'esprit d'équité qui doit présider à la discussion d'un projet semblable doit faire impartialement la part des choses, examiner avec bienveillance le pour et le contre de l'application d'un tel système et sauvegarder les intérêts de tous et de chacun.

Nous avons toujours en stock ici à Montréal
les Célèbres

BRETELLES FRANÇAISES
FROMAGE FRERES, Rouen, France.



GEORGES FROMAGE & Cie, Successeurs.
Agents pour Montréal:
J. C. DAVID & Cie,
Tél. Est 1443. 602 Ste-Catherine Est.